

13 décembre 2010

Paul Leonard  
Président  
Société d'exploitation et de développement  
d'Hibernia ltée  
Cabot Place, bureau 1000  
100, rue New Gower  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 6K3

Alan R. Brown  
Vice-président, côte est  
Suncor Énergie Inc.  
Scotia Centre, bureau 201  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Paul J. McCloskey  
Vice-président, activités ayant lieu sur la côte  
est  
Husky Energy  
Scotia Centre, bureau 901  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Messieurs,

**Objet : Recommandation n° 15 de l'ESHM – Équipement de protection individuelle**

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé de rendre obligatoire le port du casque de pilote.

Nous demandons aux exploitants de s'assurer que les ressources et le personnel de leurs opérations, de l'exploitant d'hélicoptère et des pilotes de l'exploitant d'hélicoptère sont disponibles afin de faciliter les discussions avec le conseiller en aviation de l'Office au sujet de l'utilisation obligatoire des casques de pilotes.

Nous sommes d'avis que cette recommandation doit être mise en œuvre immédiatement à moins que des opinions divergentes ne soient présentées. Entre temps, on doit immédiatement fournir des casques aux pilotes qui souhaitent en porter un. S'il y a des raisons pour lesquelles cela ne peut pas être réalisé, les exploitants doivent en informer le conseiller en aviation de l'Office.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.  
Président et premier dirigeant